

**MODALITÉS DE L'OPÉRATION**  
**« SHOWROOM BUT\* »**  
**du 21/06/2022 au 18/07/2022 inclus**

## **I/ CONDITIONS GÉNÉRALES**

### **ARTICLE I /1 - ORGANISATION**

Les présentes conditions du jeu sont d'application sur le jeu organisé par BUT INTERNATIONAL, société par actions simplifiée au capital de 34 689 348 euros dont le siège social est situé au 1 Avenue Spinoza 77 184 EMERAINVILLE immatriculée sous le numéro SIREN : 722 041 860 (ci-après, l'Organisateur) intitulé Le Showroom\* But soit la chambre d'exposition (ci-après : "le jeu") exclusivement sur internet.

Du seul fait de sa participation au jeu, le participant accepte les présentes conditions.

Les conditions de jeu peuvent être consultées, téléchargées et imprimées sur le site web :

<https://jeu.but.fr>

La participation au jeu est gratuite.

### **ARTICLE I /2 – PERSONNES CONCERNÉES / PARTICIPANTS**

Jeu ouvert exclusivement à toute personne physique majeure à la date de démarrage du jeu (ci-après le « Participant ») en France métropolitaine y compris la Corse, à l'exclusion des membres du personnel des sociétés ayant participé à son organisation et des membres de leur famille (conjoint, concubin, ascendant et descendant direct, frères et sœurs).

Toute participation ne respectant pas les présentes conditions de participation, comportant une anomalie (coordonnées illisibles, incomplètes, erronées ou falsifiées), effectuée hors délai ou fondée sur une déclaration mensongère sera considérée comme nulle et entraînera, le cas échéant, la non-attribution de la dotation éventuellement gagnée, et ce sans contestation ni réclamation possible de la part du Participant.

Chaque gagnant autorise toutes vérifications concernant son identité et son domicile.

### **ARTICLE I /3 – DURÉE**

Le jeu se déroule exclusivement sur Internet, à compter du 21/06/2022, 10h jusqu'au 18/07/2022 23h59 (heure française métropolitaine).

### **ARTICLE I /4 – RESPONSABILITÉ**

La Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable et aucun recours ne pourra être engagé contre elle en cas de survenance d'évènements présentant les caractères de force majeure tels que définis par la loi et la jurisprudence française, privant partiellement ou totalement les gagnants du bénéfice de leur gain.

La Société Organisatrice se réserve le droit d'arrêter ce jeu ou une partie de ce Jeu, à tout moment et sans un quelconque dommage financier ou moral pour les Participants. En cas d'arrêt du jeu avant sa clôture une information sera diffusée sur les réseaux sociaux BUT.

La Société Organisatrice décline toute responsabilité pour tout incident ou préjudice de toute nature qui pourrait survenir à l'occasion de l'utilisation ou de la jouissance de la dotation attribuée. Il est expressément entendu que la Société Organisatrice ne fait que délivrer les lots gagnés et n'a pas la qualité de fabricant ou d'organisateur des dotations obtenues et ne saurait donc voir sa responsabilité engagée à ce titre ni responsable en cas de problème dans leur utilisation, notamment en cas de dysfonctionnement. Les cadeaux non gagnés ne seront pas réattribués.

Les dotations mises en jeu et remportées par des participants sont non échangeables contre un quelconque objet ou une quelconque valeur, non cessibles, et les gagnants ne peuvent pas en demander un quelconque remboursement ou une quelconque contrepartie pécuniaire.

Dans le cas où un gagnant refuserait le lot qu'il a remporté, ou ne se manifesterait pas avant le délai indiqué par mail, celui-ci sera alors définitivement perdu.

La Société Organisatrice se réservera en particulier le droit s'il y a lieu d'invalider et/ou d'annuler tout ou partie du Jeu s'il apparaît que des fraudes ou des dysfonctionnements sont intervenus sous quelle que forme que ce soit. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer le (les) lot(s)



au(x) fraudeur(s) et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes le (les) auteurs de ces fraudes. La fraude entraîne la disqualification immédiate de son auteur.

La Société Organisatrice n'est pas responsable de l'acheminement du courrier postal ou électronique. Il est expressément rappelé que les réseaux de télécommunication comme l'Internet ne sont pas des réseaux sécurisés. La Société Organisatrice ne saurait donc être tenue pour responsable de la contamination par d'éventuels virus ou de l'intrusion d'un tiers dans le système des terminaux téléphoniques et/ou électroniques des Participants au Jeu et déclinent toute responsabilité quant aux conséquences de la connexion des Participants par le lien fourni lors de la participation au jeu.

Plus particulièrement, la Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable d'un quelconque dommage causé aux Participants, à leurs équipements téléphoniques et/ou informatiques et aux données qui y sont stockées, ainsi que des conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle ou professionnelle.

La Société Organisatrice dégage toute responsabilité en cas de dysfonctionnement du réseau téléphonique, des lignes téléphoniques et/ou Internet, du matériel de réception empêchant le bon déroulement du Jeu. La Société Organisatrice ne saurait davantage être tenue pour responsable au cas où un ou plusieurs Participants ne pourraient parvenir à se connecter sur le lien fourni lors de la participation au jeu et ainsi à être empêché de jouer du fait de tout problème ou défaut technique lié notamment à l'encombrement des réseaux.

La Société Organisatrice fera tous ses efforts pour permettre un accès au Jeu par les divers réseaux suscités, à tout moment, sans pour autant être tenue à aucune obligation d'y parvenir. La Société Organisatrice pourra, à tout moment, notamment pour des raisons techniques, de mise à jour, de maintenance, interrompre l'accès par les divers réseaux suscités au Jeu.

La Société Organisatrice ne sera en aucun cas responsable de ces interruptions et de leurs conséquences.

La participation au Jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites des réseaux téléphoniques et internet notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, les risques liés à la connexion, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur les réseaux téléphoniques et/ou internet.

La Société Organisatrice décline toute responsabilité en cas de mauvaise utilisation ou d'incident lié aux téléphones et/ou à l'ordinateur ou toute connexion par un système mobile : téléphone mobile connecté ou tablette d'un participant et en cas d'éventuels dysfonctionnements des modes d'accès au réseau internet et/ou du réseau internet lui-même (interruption, effacement, mauvaise transmission, etc...) ayant entraîné des défaillances dans l'administration, la sécurité, l'équité, l'intégrité ou la gestion du jeu.

La Société Organisatrice ne saurait de la même manière être tenue responsable de tout dommage, matériel ou immatériel causé aux joueurs, à leurs équipements informatiques ou mobile ou de toute forme de réception par ondes et sans fil et aux données qui y sont stockées, ou de toutes conséquences directes ou indirectes pouvant en découler, notamment sur leur activité personnelle, professionnelle ou commerciale.

Le participant aura la possibilité de partager le Jeu sur Facebook. Ce Jeu n'est en aucun cas sponsorisé, parrainé ou administré, directement ou indirectement, par Facebook. Facebook n'a aucune implication dans l'organisation, la promotion du Jeu. Les informations que le Participant transmettra à l'occasion du Jeu seront destinées à la Société Organisatrice et non pas à Facebook. Chaque participant qui partagera le jeu sur Facebook sera identifié comme parrain.

### **ARTICLE I /5 – CONTESTATION / RÉCLAMATION**

Toute contestation ou réclamation relative au Jeu, à son déroulement, à la dotation attachée, et/ou au présent règlement devra impérativement être adressée par écrit (par lettre recommandée avec avis de réception) aux coordonnées indiquées à l'article 1 du présent règlement ou par courriel à l'adresse [relation.clients@but.fr](mailto:relation.clients@but.fr) dans le mois suivant la clôture du jeu.

### **ARTICLE I /6 – LITIGES**

Le Jeu et le présent règlement sont soumis au droit français. Tout litige relatif à l'application ou l'interprétation du règlement ou à défaut d'accord amiable préalable, le litige relèvera de la compétence exclusive des tribunaux français.

### **ARTICLE I /7 – DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL**

La société BUT International sise 1 avenue Spinoza, 77148 Émerainville est le responsable du traitement dont vos données à caractère personnel font l'objet pour vous permettre de participer à ce jeu concours, sur la base de ce contrat.

Seuls ont accès à vos données à caractère personnel, dans la limite de leurs attributions respectives, (I) les équipes internes de la société en charge du e-Commerce, (II) l'agence de communication sous-traitante, et (III) les fournisseurs de cadeaux.

Les données à caractère personnel sont hébergées dans l'Espace économique européen.

Nous collectons directement pour cette finalité votre nom, prénom et courriel.

La société BUT International conserve vos données jusqu'à la fin de la relation contractuelle pour les participants, 8 semaines après la fin de la relation contractuelle pour les gagnants, et 3 ans à compter de la fin de la relation contractuelle pour le gagnant du voyage.

Vous disposez d'un droit d'accès, d'un droit de rectification des données vous concernant, d'un droit d'opposition au traitement de vos données, d'un droit à l'effacement, d'un droit à la limitation du traitement ainsi que d'un droit à la portabilité de vos données.

BUT International a désigné un délégué à la protection des données, auprès duquel vous pouvez exercer vos droits, en justifiant de votre identité, par courriel à l'adresse [informatique.libertes@but.fr](mailto:informatique.libertes@but.fr), ou par courrier à l'adresse BUT International S.A.S – Délégué à la protection des données - 1, avenue Spinoza, 77184 – Émerainville.

Vous disposez enfin du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL).

### **ARTICLE I /8 – DÉPÔT ET ACCEPTATION DU RÈGLEMENT**

Le présent règlement est déposé chez Maître Michel COUTANT, docteur en droit, huissier de justice, président du réseau Kaliact.

## **II/ MODALITÉS DU JEU**

### **ARTICLE II /1 – PARTICIPATION**

Le participant, par Internet, peut accéder au jeu :

- Directement via l'url : <https://jeu.but.fr>
- Sur le site Internet BUT : <https://www.but.fr/>
- Sur le site Mobile BUT : <https://www.but.fr/>

Pour jouer, le participant doit, sur la page dédiée, retrouver les 5 objets correspondant aux 5 indices proposés dans le Showroom\* sachant que cette recherche n'a qu'un caractère ludique .

Le participant doit remplir le formulaire après avoir retrouvé les indices , en renseignant son nom / prénom / adresses email.

Puis le participant valide sa participation.

Pour participer à l'un des tirages au sort,

Une même personne physique, identifiée par son nom, prénom et / ou adresse email ne peut participer qu' une seule fois par jour, pendant toute la période du jeu.

### **ARTICLE II /2 – TIRAGES AU SORT**

Parmi tous les participants ayant correctement rempli le formulaire et ayant joué au moins une fois, sept tirages au sort détermineront au total cinquante (50) gagnants.



Chaque tirage au sort hebdomadaire sera effectué selon le calendrier et le nombre de gagnants suivant :

- Le 28/06/2022 : 12 (douze) gagnants seront tirés au sort
- Le 05/07/2022 : 12 (douze) gagnants seront tirés au sort
- Le 12/07/2022 : 13 (treize) gagnants seront tirés au sort
- Le 19/07/2022 : 13 (treize) gagnants seront tirés au sort

Les gagnants seront contactés par email, pour les informer de leur gain, le lendemain de chaque tirage au sort.

### **ARTICLE II /3 – DOTATIONS MISES EN JEU PAR TIRAGE AU SORT**

Sont mis en jeu au total pour l'ensemble des 4 tirages au sort, 50 (cinquante) bons d'achat d'une valeur unitaire de 50 euros à dépenser dans les magasin BUT choisi par le client.

Bon d'achat d'une valeur de 50€ offert dans le cadre du jeu « Le Showroom » sur [But.fr](https://www.but.fr). Bon d'achat nominatif, utilisable sur une seule journée et en une seule fois, valable jusqu'au 31/08/2022, en magasin BUT de France Métropolitaine (non utilisable sur [BUT.fr](https://www.but.fr)). Bon d'achat valable sur tout le magasin à l'exception des produits Marketplace, des cartes cadeau, des prestations de service, des abonnements et des pièces détachées. Bon d'achat non cumulable avec les chèques cadeau BUT ou avec tout autre bon d'achat ayant une date de validité en cours. Il ne peut être cédé à titre onéreux, ni donner lieu à un échange ou un remboursement, même partiel.

En aucun cas, les lots mis en jeu ne pourront être échangés contre d'autres prix à la demande d'un gagnant, ni être cédés, ni faire l'objet de revente ni de décompte, ni faire l'objet d'un échange en une quelconque valeur monétaire, ni faire l'objet d'un échange, d'une cession ou d'un remboursement.

Chaque gagnant recevra un email le notifiant de son gain. L'email intègrera le QR code à scanner en magasin pour activer le bon d'achat gagné  
haque lot attribué ne pourra faire l'objet d'aucune contestation de la part du Gagnant.

\* : Showroom = salle d'exposition